

En route pour la rentrée 2022 - 2023

Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Mail : accueil.mairie@ville-poisat.fr

Site : ville-poisat.fr

Tél : 04 76 25 49 75

Accueil du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA)

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h.
Au Centre Socio Culturel et Sportif (CSCS)

Mail : contact.cscs@ville-poisat.fr

Tél : 04 76 25 89 19

Comité consultatif éducation

C'est une instance municipale qui réunit les différents acteurs éducatifs locaux : écoles, service enfance jeunesse et vie associative, relais petite enfance, multi-accueil Bout'chou, associations, parents d'élèves, et les élus référentes...

Le comité est ouvert à tous les parents pour échanger sur les projets menés autour de l'éducation ou à co-construire entre acteurs.

Fréquence : 5 fois par an à 18h30 en mairie -> 1^{er} comité de l'année **mardi 27 septembre à 18h30**.

Pour recevoir les invitations et comptes rendus des réunions, veuillez en faire la demande à coordination.cscs@ville-poisat.fr

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) & le Projet Éducatif Local (PEL)

Après une année de bilan du PEDT pilotée par le service enfance jeunesse et menée en partenariat avec les écoles, les associations, les parents et les enfants eux-mêmes, un nouveau projet éducatif de territoire est programmé pour les 3 prochaines années scolaires, reconduisant l'organisation du temps scolaire sur 5 matinées (dont celle du mercredi).

Le PEDT concerne principalement les enfants de la maternelle à l'élémentaire.

Afin de construire un parcours cohérent depuis les premiers âges jusqu'à l'entrée dans la vie adulte, la démarche partenariale se poursuivra cette année pour le PEL avec 3 groupes de travail : petite enfance, jeunesse et intergénérationnel.

Vous pouvez consulter l'intégralité des projets et les synthèses sur le site ville-poisat.fr

ÉLUES RÉFÉRENTES

Adjointe : Isabelle Pigeon

Conseillères municipales : Nathalie Lombardo,
Carol Gaud, Sarah Benallou

Pour aller plus loin : ville-poisat.fr

Vous pouvez consulter le projet pédagogique du service enfance jeunesse, le PEL et le PEDT, livret jeunesse, informations associatives, etc.

Les écoles de Poisat

ECOLE MATERNELLE GERARD PHILIPPE

3 place Gérard Philippe
Tél. : 04 76 24 22 25 / 06 11 17 76 73
mail : ce.0382255v@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera
jeudi 1er septembre 2022
à 8h35 pour les moyennes et grandes sections.
Rentrée échelonnée pour les petites sections.

L'école compte 3 classes.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MERMOZ

18 rue Claude Debussy
Tél. : 04 76 24 43 20
mail : ce.0380859c@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera
jeudi 1er septembre 2022 à 8h20

L'école compte 6 classes.

La jeunesse

COLLEGE FERNAND LEGER

Rue Georges Braque à St Martin d'Hères
Tél. : 04 76 25 02 08
Mail : ce.0381812n@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera
jeudi 1^{er} septembre 2022

www.ac-grenoble.fr/collège/smh.fernandleger

LYCEE PABLO NERUDA

41 rue Henri Wallon à St Martin d'Hères
Tél. : 04 76 25 07 22
Mail : ce.0382203n@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera
jeudi 1er septembre 2022 dès 8h00

Le début des cours sera affiché sur le site :
<http://www.ac-grenoble.fr/lycee/pabloneruda.smh/>

PÔLE JEUNESSE

Le pôle jeunesse est un espace d'information, de socialisation et de citoyenneté pour les jeunes poisatiers de 10 à 25 ans proposant différentes actions :

- **Le PAJ** : les Permanences Accueil Jeunes se déroulent en période scolaire les **vendredis de 17h30 à 18h30** dans la salle AGORA au CSCS (pour les jeunes à partir du collège) ou sur RDV.

C'est un espace d'échange, d'écoute, d'information et de construction de projets.

- **Les soirées jeunes** organisées 2 vendredis soirs par période. La programmation est élaborée avec les jeunes (à partir du CM2) et se déroulent au CSCS ou en sorties.

- **Des dispositifs de financement au BAF/BAFD** ou aux projets de départs autonomes : 1,2,3 départs pour les plus de 16 ans.

- **Des projets en partenariat** : forum des métiers au collège Fernand Léger, forum jobs d'été, etc.

Renseignements et informations générales :

- A l'accueil du service enfance jeunesse du lundi au vendredi de 14h30 à 18h au CSCS

- Relais vers d'autres acteurs jeunesse : PIJ, mission locale, Codase, planning familial, Ynove, Francas, RAJA etc.

La plaquette jeunesse complète est disponible sur ville-poisat.fr

Pour recevoir les infos jeunesse, merci d'adresser un mail à contact.cscs@ville-poisat.fr



Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Un CMEJ a été mis en place fin 2015. Les enfants et les jeunes élus mènent des projets, liés à la vie de la commune, autour de la solidarité et de l'environnement ; c'est un premier pas dans la découverte de la démocratie et de la citoyenneté.

Les accueils de loisirs périscolaires

LES TEMPS RELAIS

Les temps relais ont été mis en place avec la réforme des rythmes scolaires. La détente, les jeux libres ou la possibilité de « ne rien faire » sont privilégiés durant ces temps pour veiller au rythme et aux besoins de l'enfant. Grâce à l'accompagnement bienveillant de l'équipe d'animation, des espaces sont aménagés pour la lecture, jeux dans la cour, jeux de société, ...

Les temps relais sont assurés gratuitement par la commune mais nécessitent une inscription obligatoire au service enfance jeunesse. Les goûts sont fournis par les parents.

Attention : les inscriptions et annulations se font 48 h à l'avance (jours ouvrés).

L'inscription au temps relais du midi est nécessaire que lorsque votre enfant n'est pas inscrit à la restauration scolaire.

LES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR

Ce sont des temps de découverte, de rencontre et de détente, organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires, sur inscription. Ils sont animés par l'équipe du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA).

Deux types d'ateliers se succèdent :

- **les ateliers découverte de 16h30 à 17h30**, menés par les animateurs ou en partenariat avec des associations ou par des intervenants extérieurs. Pour permettre le bon déroulement de ces ateliers, les enfants sont inscrits pour l'heure entière. Le choix de l'enfant est privilégié pour participer à l'atelier ou être en activité libre.

- **les ateliers libres de 17h30 à 18h30** sont des temps de détente et de jeux libres (dessins, lecture, jeux de société). L'accueil échelonné permet aux parents de retrouver leur enfant dans une ambiance calme et sereine. Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs en autonomie. Important : les inscriptions et annulations se font 48h à l'avance (jours ouvrés) au service enfance jeunesse. Les élémentaires étant au gymnase d'Eybens les lundis, les enfants sont à récupérer soit à 17h30 à Fernand Faivre, soit à partir de 18h au CSCS après le trajet avec les animateurs.

LES PASSERELLES

Il s'agit d'un partenariat entre le Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA) et certaines associations poisatières pour accompagner les enfants sur leurs lieux d'activités. Elles concernent les enfants inscrits aux accueils périscolaires du soir ou au centre de loisirs du mercredi après-midi.

L'accompagnement est assuré gratuitement :

- soit par un animateur du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative
- soit par le référent associatif

Les passerelles débutent le lundi 12 septembre 2022 sur inscription préalable OBLIGATOIRE auprès du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA) qui coordonne le dispositif. L'organisation d'une passerelle n'est pas systématique et toute mise en place est formalisée par une convention entre l'association et le service enfance jeunesse.

Informations et inscriptions dès le 3 septembre 2022 au Forum des Associations.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

C'est un temps éducatif autour de l'alimentation, du plaisir de la table, du vivre ensemble, et s'inscrivant dans une démarche de limitation du gaspillage alimentaire.

Le restaurant scolaire ouvre ses portes le jour de la rentrée, jeudi 1^{er} septembre 2022.

Les inscriptions ou annulations s'effectuent en mairie au plus tard la veille avant 10h (jour ouvré) sur ville-poisat.fr, par mail à restauration@ville-poisat.fr, par tél au 04 76 25 92 43 ou à l'accueil de la mairie.

Vous trouverez toutes les modalités d'inscription, d'annulation, de facturation sur le site et dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.

Attention : l'agrément délivré par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ne permet pas d'accueillir plus de 70 enfants de moins de 6 ans.

La participation des familles

Si vous avez des remarques, questions sur ces différents temps, contactez-nous via periscolaire.cscs@ville-poisat.fr, coordination.cscs@ville-poisat.fr ou au 04 76 25 89 19

Le Comité Consultatif Éducation est l'instance où nous pouvons échanger sur ces différents sujets.

Vous êtes les bienvenus pour partager un repas avec les enfants et l'équipe (1 parent par période) Inscription via restauration@ville-poisat.fr

Un retour sera demandé sur vos observations concernant l'organisation, la pédagogie, les aspects diététiques & gustatifs.

Les accueils de Loisirs extrascolaires



L'ACL

Depuis janvier 2022, les accueils des mercredis et vacances sont organisés par l'ACL, l'Association des Centres de Loisirs pour les enfants de **3 à 14 ans**. Les enfants de moins de 3 ans scolarisés sont également accueillis.

Le centre de Poisat se situe au CSCS. Il est subventionné par la commune pour les Poisatiers. Les habitants de Romage et Champaney sont également subventionnés pour le site d'Herbeys.

Toutes les informations (Projet éducatif, projet pédagogique, règlement intérieur, programmes et tarifs) sont disponibles sur le site de l'ACL :

acl-grenoble.org

Renseignements auprès de l'ACL :

11 avenue Jean-Perrot à Grenoble

04 76 87 76 41 - secretariat@acl-grenoble.org

LE CENTRE DE POISAT

Les objectifs du centre de loisirs de Poisat :

- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs
- Sensibiliser l'enfant à son environnement naturel et social
- Respecter le rythme physiologique de l'enfant ainsi que sa personnalité
- Enrichir la communication et la socialisation
- Favoriser l'esprit imaginaire et créatif de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans son devenir de citoyen.

Renseignements & inscriptions au CSCS : 2 avenue Pierre Mendès France à Poisat

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h

04 76 25 89 19 - secretariat.poisat@acl-grenoble.org

MERCREDIS

Le temps de restauration reste organisé par la commune. Départ échelonné de 13h à 14h

L'accueil de loisirs de l'après midi est organisé par l'ACL. Accueil échelonné de 13h à 14h au CSCS

Départ échelonné de 17h à 18h

VACANCES

Accueils échelonnés au centre de Poisat :

8h-9h, 11h30-12h, 13h-14h, 17h-18h. Mardis et jeudis : journées continues. Repas fournis par Guillaud traiteur tous les jours. Goûter fourni par l'ACL.

Les associations partenaires des temps scolaires et périscolaires

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'APE soutient des projets d'écoles en menant des actions pour récolter des fonds (brocante, vente de chocolat...)

Elle organise des manifestations festives et conviviales pour les enfants et pour les parents (galette des rois, apéritif de rentrée, café des parents, matinée jeux de société...). Elle soutient les parents d'élèves aux conseils des écoles. Elle participe activement aux différentes manifestations organisées par les écoles et la commune (spectacles, Poisat en Fête). Pour que l'association vive, nous avons besoin de vos idées, vos talents, votre aide sur les temps forts.

Premières actions de rentrée :

apéritif de rentrée mercredi 31 août de 18h à 19h devant l'école élémentaire pour partager un moment convivial et découvrir la composition des classes.

Café des parents le matin de la rentrée devant chaque école

Blog : <https://apepoisat.blogspot.com>

Mail : ape.poisat@free.fr

AMICALE LAÏQUE DE POISAT

Le « coup de pouce » élémentaire a lieu les lundis de 16h à 17h.

Informations :

- Lors du forum des associations
- A l'école élémentaire, salle BCD, les lundis et mardis à 17h30
- par mail aldp38@gmail.com

Site : <http://perso.numericable.fr/mairiepoi/>

MPT, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Renseignements sur ville-poisat.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GEORGES BRASSENS

Les bénévoles et la bibliothécaire municipale accueillent régulièrement des groupes scolaires avec leurs enseignants. Les enfants écoutent des histoires, participent à une animation et peuvent emprunter des livres.

Renseignements à la bibliothèque, au 04 76 25 83 71, l'après-midi ou par mail : bibliotheque@ville-poisat.fr.

Informations diverses

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Si votre enfant présente une allergie avérée par un allergologue ou une pathologie nécessitant un aménagement, un PAI doit être mis en place. Une rencontre est alors obligatoire entre les parents, le médecin scolaire et les représentants de la commune. Nous vous invitons à prendre contact avec le directeur d'école et le service enfance jeunesse **AVANT LA RENTRÉE**, afin d'organiser une réunion avec le médecin scolaire. Sans PAI, nous serons dans l'impossibilité d'accueillir votre enfant à la restauration scolaire.

Dans le cas d'un renouvellement du PAI existant à l'identique, nous vous remercions de nous transmettre avant la rentrée une ordonnance de moins de 3 mois de votre médecin (allergologue pour les allergies) ainsi qu'un document médical attestant de la stabilisation de la pathologie. Le PAI sera reconduit par les différentes parties pour l'année suivante.



PAIEMENT EN LIGNE

Les inscriptions et le paiement en ligne de la restauration et des activités périscolaires sont possibles avec un lien accessible directement dès l'activation par les services de la période 2022-2023, depuis le site ville-poisat.fr

Pour toute première inscription d'une nouvelle famille et enfant, il faut se rendre à la mairie ou à l'accueil du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative au CSCS.

À la fin de l'année scolaire, les familles déjà inscrites recevront un mail, du prestataire avec le lien <https://portail4.aiga.fr/index.php5?client=04205>, elles pourront alors compléter ou modifier leurs coordonnées et inscrire leurs enfants. Toutefois, si vous ne recevez pas ce courriel, merci de vous manifester à l'accueil de la mairie.

CONSIGNES POUR LES INSCRIPTIONS À LA RESTAURATION & AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions sur le portail famille se font en deux étapes pour toute nouvelle activité (restauration scolaire, temps relais, ateliers du soir).

- 1) Demander l'ouverture des inscriptions pour l'activité choisie
- 2) Attendre la validation des services (le point d'interrogation se transformera en V de validation)
- 3) Vous pourrez alors choisir les dates qui apparaîtront sous l'onglet « réservation pointage ».

MEMO ne pas le compléter car il ne vaut pas inscription.

CALENDRIER DES VACANCES 2022-2023

ZONE A

RENTRÉE SCOLAIRE : jeudi 1^{er} septembre 2022

VACANCES D'AUTOMNE : du 22 octobre au 6 novembre 2022

VACANCES DE FIN D'ANNÉE : du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023

VACANCES D'HIVER : du 4 février au 19 février 2023

VACANCES DE PRINTEMPS : du 8 avril au 23 avril 2023

PONT DE L'ASCENSION : fermeture le vendredi 19 mai 2023

VACANCES D'ÉTÉ : fin des cours vendredi 7 juillet 2023 après la classe

Maternelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h15 8h45	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école
8h45 > 11h45	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école
11h45 > 13h45	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15	Restauration CSCS	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15
13h45 > 16h	Temps scolaire après midi à l'école	Temps scolaire après midi à l'école	Départ échelonné 13h > 14h Accueil échelonné 13h > 14h	Temps scolaire après midi à l'école	Temps scolaire après midi à l'école
à partir de 16h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30	Accueil de loisirs organisé par l'ACL au CSCS 13h > 18h Départ échelonné CSCS 17h > 18h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30
	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30		Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30

Élémentaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 > 12h	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école
12h > 14h	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30	Restauration CSCS Départ échelonné 13h > 14h Accueil échelonné 13h > 14h	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30
à partir de 14h	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h45 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h45 > 16h30	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h30 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h30 > 16h30	Accueil de loisirs organisé par l'ACL au CSCS 13h > 18h	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h45 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h45 > 16h30	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h30 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h30 > 16h30
à partir de 16h30	Ateliers découverte Gymnase 16h30 > 17h30 trajet	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30
à partir de 17h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 18h > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Départ échelonné CSCS 17h > 18h	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30